



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24 octobre 2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-ARA-DP-00802

### 1. Intitulé du projet

Extension de la réserve de Choméane

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat d'Irrigation Drômois

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Alain GALLICE (Directeur)

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 0 5 1 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. ICPE 16-a Projets d'hydraulique agricole 16-c Projets d'irrigation 17-c Captage nappe accompagnement 17-d Captage des eaux souterraines en ZRE Curage de la réserve et extraction	- Extension de la réserve existante = dossier carrière pour 101 000 m3 de matériaux - Capacité de prélèvement de la station de pompage de 1690 m3/h - Surface irriguée du réseau de Crest Sud de 510 hectares - Prélèvement en nappe d'accompagnement de la rivière Drôme en Zone de Répartition des Eaux - Afin d'optimiser la sollicitation de la nappe il est nécessaire de curer la réserve existante (80 cm environ; emprise maxi au sol de la réserve 2 ha)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le SID sur le territoire de Crest Sud prélève dans une réserve alimentée par la rivière Drôme. Des essais ont montré que cette réserve est également alimentée par la nappe et permettrait de se déconnecter de la rivière pendant 5 jours.

Afin de faire face à des problèmes récurrents de débit réservé pendant de longues périodes sur la rivière, le SID souhaite augmenter son autonomie jusqu'à 15 jours à débit réduit.

Pour cela, le SID souhaite réaliser le curage de la réserve existante afin d'optimiser les possibilités d'alimentation par la nappe et réaliser l'extension de la réserve existante.

Le projet consiste donc :

- à une régularisation du prélèvement existant en nappe
- à l'extension de la réserve
- au curage de la réserve existante

## 4.2 Objectifs du projet

- Augmenter la capacité de stockage actuelle de près de 40 000 m<sup>3</sup> à 100 000 m<sup>3</sup>.
- Régularisation du prélèvement uniquement sur la nappe (alimentation de la rivière fermée) évalué à 25 000 m<sup>3</sup>/jour.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Curage de la réserve existante
- > 1ère solution envisagée :
  - extraction des sédiments par pompage (débit maxi 100 m<sup>3</sup>/h)
  - réinjection dans la rivière Drôme en période de hautes eaux (> 5m<sup>3</sup>/s)
- > 2ème solution envisagée :
  - extraction des sédiments par pompage (débit maxi 100 m<sup>3</sup>/h)
  - décantation sur site dans des bassins d'infiltration
  - évacuation des sédiments de décantation en décharge de matériaux inertes ou en épandage
  - aucun rejet direct dans la rivière Drôme
- Extension de la réserve
  - extraction des matériaux par un carrier (dossier correspondant réalisé par le carrier choisi)
  - réalisation des aménagements annexes par le SID

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Maintient du prélèvement actuel autorisé dans la rivière Drôme via le seuil SMARD tant que le débit réservé le permet
- Fermeture de l'alimentation superficielle de la réserve dès le dépassement du débit réservé -> fonctionnement uniquement par sollicitation de la nappe et utilisation du stockage futur de 100 000 m<sup>3</sup>

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Extraction des matériaux : dossier d'autorisation carrier -> Maître d'Ouvrage (MO) : société d'exploitation carrière
- Curage de la réserve existante : dossier d'information -> MO : SID
- Extension de la réserve (rubrique 3.2.3.0): dossier loi sur l'eau de déclaration -> MO : SID
- Prélèvement en nappe (rubrique 1.2.1.0) : dossier loi sur l'eau de régularisation / dossier de déclaration d'existence -> MO : SID
- Réinjection des eaux et des sédiments pompés (rubrique 2.2.3.0): dossier loi sur l'eau de déclaration -> MO : SID

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Quantité de matériaux extraits pour l'extension de la réserve	101 000 m3
- Prélèvement en nappe	25 000 m3/jour
- Surface à venir du plan d'eau	4 ha
- Estimation de la quantité de sédiments extraits	12 000 m3

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Choméane  
26400 DIVAJEU

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44°43'47"7 Lat. 04°58'58"6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Ouvrage réalisé par les services de la SNCF en 1997 dans le cadre du déplacement d'une station existante lors des travaux de la ligne LGV

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF terrestre de type I : Ramières du Val de Drôme » (82003050) ZNIEFF terrestre de type II « Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents » (820000418)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lit majeur de la Drôme

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est située dans le périmètre d'un PPRn prescrit (Arrêté du 11/12/2008)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du bassin de la Drôme et de la nappe alluviale de la Drôme
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 200 m de « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme » (FR8201678) A 115 m de « Les Ramières du Val de Drôme » (FR8210041)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maintien des prélèvements superficiels (rivière Drôme) tels qu'ils ont été autorisés au seuil SMARD et substitution par le prélèvement en nappe d'accompagnement de la rivière (25 000 m3/jour) lorsque le débit réservé aura été atteint
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Valorisation de 85 % des matériaux extraits soit 87 000 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'extension de la réserve se situe dans le lit majeur de la Drôme, identifié comme zone humide. Des mesures compensatoires seront prises pour limiter au maximum les modifications et destructions d'espaces naturels à forts enjeux. De plus, l'entreprise en charge des travaux devra respecter la mise en oeuvre de « bonnes pratiques ».
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du curage de la réserve existante (environ 80 cm sur 2 ha de réserve)



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra de maintenir l'alimentation des agriculteurs lorsque le prélèvement en rivière ne sera plus permis (débit réservé)

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Il est nécessaire que l'entreprise en charge des travaux respecte la mise en oeuvre de « bonnes pratiques » :

- Ravitaillement des engins et intervention mécanique effectués à l'extérieur de la zone de travaux et du lit du cours d'eau, sur un périmètre étanche équipé de dispositifs de rétention des ruissellements,
- Inspection régulière des engins et des machines pour éviter toute fuite d'hydrocarbures,
- Interdiction de tout rejet (huiles, hydrocarbures, laitance de béton, etc.) dans les milieux aquatiques et naturel,
- Interdiction de rejeter les eaux usées issues du chantier dans les milieux aquatiques et naturels (toilettes chimiques),
- Réalisation par l'entreprise d'un contrôle visuel de la qualité de l'eau pour s'assurer de l'absence de pollution par les hydrocarbures (tâches irisées en surface),
- Mise en place de dispositifs de stockage des déchets de toutes sortes par l'entreprise et évacuation vers des filières de traitement appropriées. Les documents de traçabilité du devenir des déchets seront remis au Maître d'oeuvre,
- Détention par l'entreprise d'un kit anti-pollution sur le chantier, destiné à contenir une éventuelle pollution accidentelle des eaux et des sols,
- Définition par l'entreprise préalablement au commencement du chantier de l'organisation et des mesures à mettre en oeuvre en cas de pollution accidentelle. ...

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le SID souhaitant régulariser un prélèvement en nappe déjà existant, il ne nous paraît pas opportun de réaliser une évaluation environnementale

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Plan du réseau

Dossier complémentaire à la demande initiale

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Marcel lès Valence

le, 23/10/2017

Signature

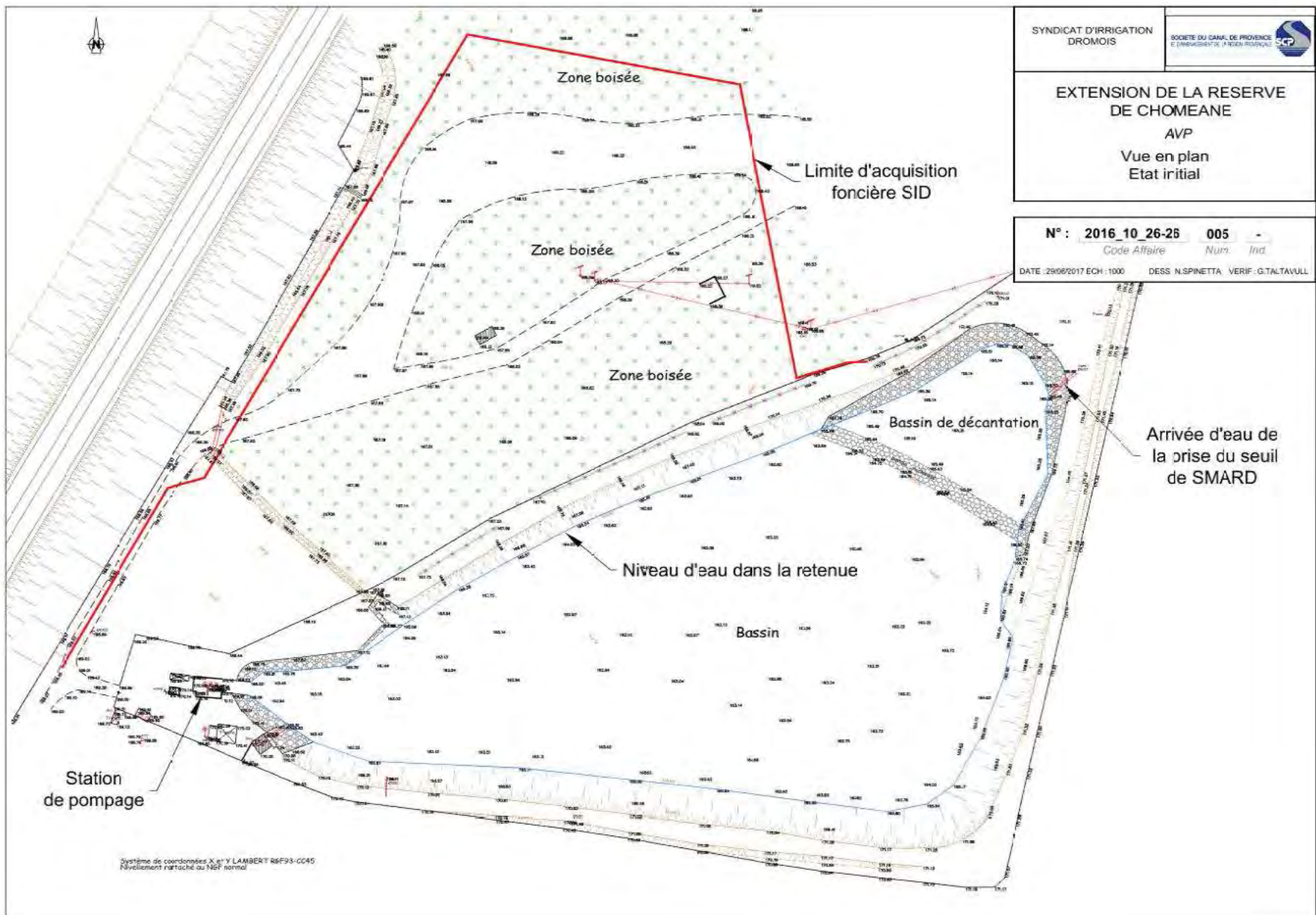




Localisation zone de projet sur plan 1/25000

**Zone de projet**  
**1/2000<sup>ème</sup>**





Site Natura 2000  
(Directive Oiseaux)  
Les Ramières du Val de Drôme

Site Natura 2000  
(Directive Habitats)  
Milieux aquatiques et alluviaux  
de la basse vallée de la Drôme

Échelle 1 : 8 528

0 ————— 200 m



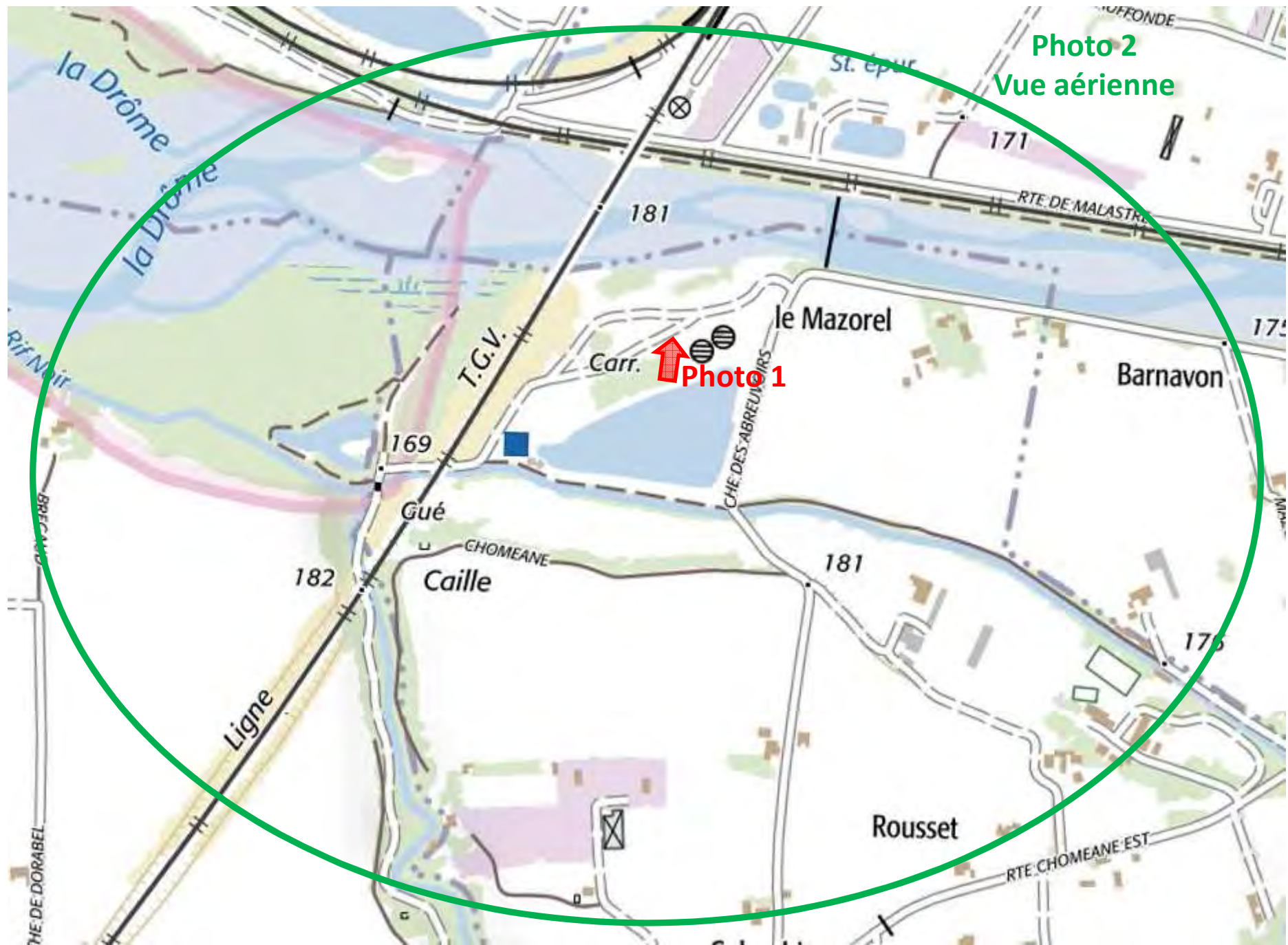


Photo 2  
Vue aérienne

Photo 1



**Photo 1**



Photo 2  
Vue aérienne



## Extension de la réserve de Choméane – Divajeu

### Compléments demande examen au cas par cas



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

***Siège Administratif*** : 500, RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

## Réponses au mail du 16 Octobre 2017 suite à notre demande d'examen au cas par cas

Rubriques concernées vis-à-vis du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement) :

Données d'entrée :

- Capacité de prélèvement de la station de pompage de 1690 m<sup>3</sup>/h
- Surface irriguée du réseau de Crest Sud de 510 hectares
- Prélèvement en nappe d'accompagnement de la rivière Drôme en zone de répartition des eaux

Par conséquent, le projet relève bien également des rubriques suivantes :

- 16.a Projets d'hydraulique agricole y compris projet d'irrigation sur une superficie supérieure ou égale à 100 ha.
- 16.c projets d'irrigation nécessitant un prélèvement supérieur ou égal à 8 m<sup>3</sup>/h dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative ont été instituées.
- 17.c Dispositifs de captage des eaux souterraines en nappe d'accompagnement d'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1000 m<sup>3</sup>/heure

Le formulaire est modifié en conséquence.

Rubriques loi sur l'eau concernées :

- 1.2.1.0 Prélèvements dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe
- 3.2.3.0 Plans d'eau permanents
- 2.2.3.0 Rejet dans les eaux de surface

Le formulaire est amendé en conséquence.

Capacité maximale de prélèvement : 1690 m<sup>3</sup>/h

Volume annuel prélevé : 1 600 000 m<sup>3</sup>/an (volume moyen annuel à partir des données 2015 à 2017)

Débit mensuel quinquennal sec (QMNA5) de la rivière la Drôme : 2 m<sup>3</sup>/s

### Zone humide :

La zone de projet se situe en faible proportion sur la zone humide (26CCVD0198) « Ramières de la Drôme à Chabrillan et Eurre ».

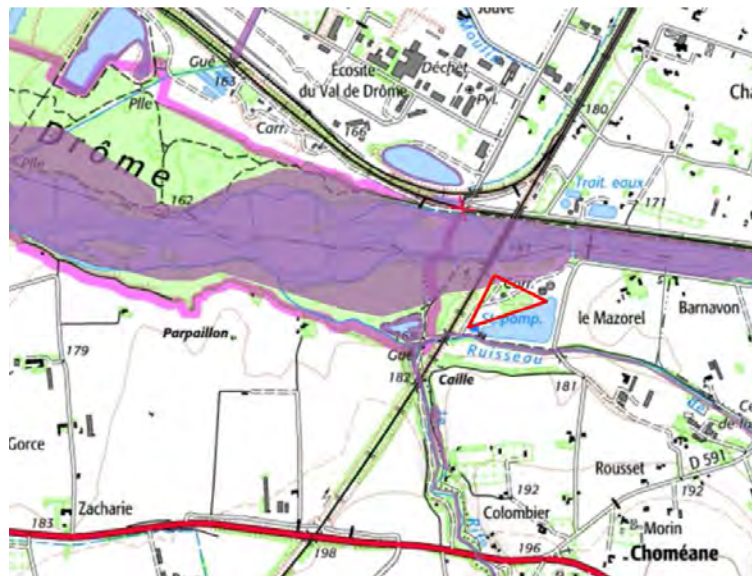


Figure 1 : Localisation du projet et de la zone humide

### Réseau de Crest Sud :

Le plan du réseau est joint en annexe.

Le réseau de Crest Sud est un réseau sous pression qui permet de desservir une surface irriguée de 510 hectares. Aucune modification en dehors de travaux d'entretien et de réparation ne sera réalisée (pas d'extension de réseau).

### Situation du projet vis-à-vis des espaces naturels :

En dehors de la Zone Humide mentionnée précédemment, la zone de projet se trouve dans une :

- ZICO « Val de Drôme – les Ramières-Printegarde » (n°RA04)



Figure 2 : Localisation du projet et de la ZICO

- ZNIEFF terrestre de type I « Ramières du Val de Drôme » (82003050) : L'ensemble naturel des « Ramières »

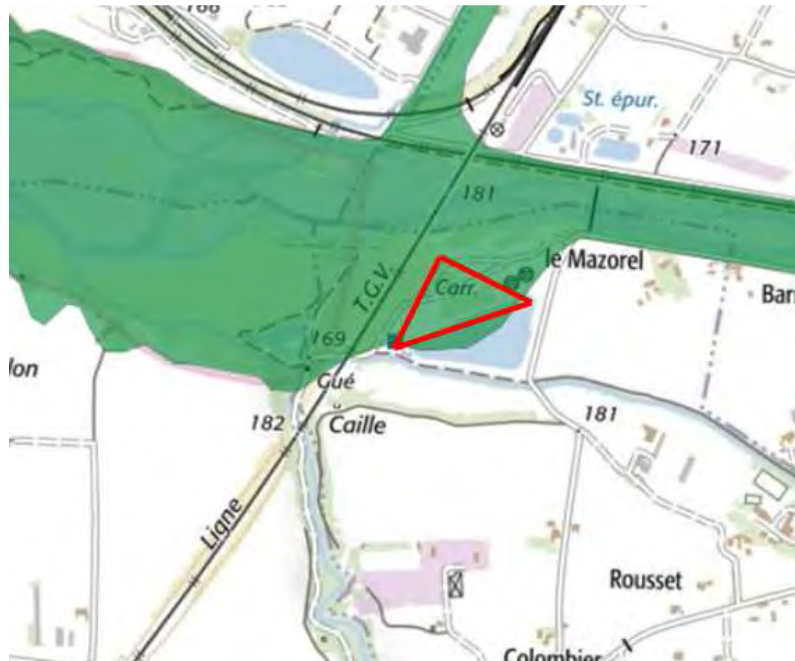


Figure 3 : Localisation du projet et de la ZNIEFF I

- ZNIEFF terrestre de type II « Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents » (820000418)



Figure 4 : Localisation du projet et de la ZNIEFF II

Les mesures compensatoires n'ont pas encore été définies. Elles seront proportionnées aux exigences locales et réglementaires.

### Stockage des matériaux :


En fonction des résultats des analyses qui seront réalisées sur les matériaux à curer dans la réserve actuelle, plusieurs hypothèses de devenir sont envisageables.

La solution pressentie consisterait à réaliser un hydrocurage qui permettrait de réinjecter directement les matériaux dans la rivière Drôme (sous conditions hydrologiques également favorables).

Il pourrait également être envisageable de réaliser une gestion à terre avec épandage des matériaux ou évacuation en installation spécialisée. Pour cela, les matériaux devront être au préalable séchés dans la zone figurant sur la carte ci-dessous :



Figure 5 : Localisation zone de décantation potentielle



BD parcellaire Drôme

1/6000

26/01/17



Syndicat d'Irrigation Drômois

Réserve légale : Plan à titre indicatif

31 32



BD parcelaire Drôme



1/6000

01/12/15



Syndicat d'Irrigation Drômois

Réserve légale : Plan à titre indicatif